Octobre 2023

Partie patronale :	Gouvernement du Québec
Syndicat :	SPGQ Fonction publique
Date :	10 octobre 2023

Veuillez noter que les autres dispositions de la convention collective non inscrites à cette présentation sont renouvelées au statu quo hormis les mesures ayant fait l'objet d'une entente entre les parties.

De plus, les propositions de bonifications des offres patronales qui ne se retrouvent pas au sein des propositions patronales sectorielles pourront faire l'objet de discussion entre les parties si ces propositions répondent à des priorités syndicales.

PROPOSITIONS PATRONALES SECTORIELLES MAINTENUES (Sur la base du dépôt du 6 avril 2023)	
N°	**Propositions**
P1	Prévoir la possibilité d'établir des horaires spéciaux de soir, de nuit ou de fin de semaine lorsque les besoins du service le justifient et introduire les primes correspondantes.
P2	Permettre la majoration des horaires lorsque les besoins du service le requièrent pour certains employés appartenant à une classe d'emplois et un secteur d'activité en forte demande sur le marché de l'emploi, tels les professionnels en TI.
P3	Introduire une procédure de modification des régimes d'horaires variables pour permettre une mise à jour de ces régimes en concordance avec les besoins opérationnels.
P4	Reconduire la prime TI, selon sa forme actuelle ou sous une forme modifiée, sous réserve de certaines conditions à convenir.
P5	Concernant la période de réadaptation : • Préciser que l'employé est considéré en période de réadaptation dans le cas où son retour à temps complet dans le respect de la politique-cadre est impossible, mais que, sur recommandation médicale, il se voit autoriser à fournir sa prestation de travail 100% en télétravail. • Assouplir les règles de réadaptation pour les employés ayant déposé une réclamation pour accident du travail ou maladie professionnelle en attente d'une décision de la CNESST.